



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles  
Affaire suivie par Sophie BEAUSSART  
Tél. : 03.21.21.20.57  
E-mail : [sophie.beaussart@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:sophie.beaussart@pas-de-calais.gouv.fr)

ARRAS, le 23 mai 2017

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Monsieur le Président de l'AMF 62  
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI  
Monsieur le Président du Conseil Départemental

En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets  
d'arrondissement

**Objet** : Vigipirate – Très signalé  
Rappel des instructions de vigilance

**Références** : – Plan Vigipirate du 1<sup>er</sup> décembre 2016  
– Télégramme du 23 mai 2017

L'attentat suicide commis le 22 mai 2017 à la salle de concert Arena de Manchester montre la prégnance de la menace terroriste qui pèse actuellement sur les pays européens. Les préconisations déjà transmises restent en vigueur : **il convient de les appliquer avec la plus grande rigueur.**

Dans un contexte de menace terroriste très élevée, je vous rappelle les principales instructions de vigilance :

- le **renforcement de la sécurité des bâtiments ouverts au public** : l'accès doit y être sécurisé par des moyens de vigilance efficaces, le contrôle des sacs, le signalement aux autorités de police compétentes des comportements suspects et des colis abandonnés, ... ;
- le **maintien d'une vigilance renforcée autour des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux** ;
- le **maintien de la sécurité dans le domaine des transports** : surveillance accrue lors des pics de fréquentation dans les transports ;
- **une attention renforcée sur les lieux touristiques majeurs et les lieux de forte affluence** ;
- **la poursuite de la sensibilisation au strict respect des consignes de sécurité liées à la posture VIGIPIRATE et aux bons comportements des exploitants de centres commerciaux, grands magasins, gestionnaires de salles de spectacles et organisateurs d'événements, sportifs ou culturels.**

Vos policiers municipaux seront associés **aux dispositifs opérationnels des forces de police** afin de **maximiser et renforcer les patrouilles, dynamiques et visibles.**

**Vos systèmes de vidéosurveillance urbaine** devront être **orientés vers la surveillance des espaces publics.** La priorité de cette mission doit être portée à l'attention des opérateurs. Toute situation anormale donnera lieu à intervention.

En votre qualité de détenteur de pouvoir de police des ERP, je vous remercie de bien vouloir **relayer sans délai l'ensemble de ces recommandations aux exploitants d'ERP de votre commune, c'est-à-dire : centres commerciaux, grands magasins, gestionnaires de salles de spectacles...**

Les recommandations en matière de protection des systèmes d'information et de sensibilisation des personnels restent en vigueur.

Je vous rappelle que le logo Vigipirate « Sécurité renforcée – Risque attentat » doit être affiché dans tous les établissements recevant du public et remplacer l'ancien logo. Ce logo est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Politiques publiques - Espace collectivités territoriales - Sécurité et défense - Défense et protection civile - Fiches pratiques).

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé des éventuelles difficultés rencontrées. Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Le Préfet



Fabien SUDRY